

## Tout le monde aime Liliane (Editions Les Echappés), avril 2011

### Suite au hors-série publié par *Charlie Hebdo*, *Les Aventures de Liliane Bettencourt*, François-Marie Banier nous adresse une mise au point.

M. François-Marie Banier, qui reconnaît bien volontiers le caractère humoristique et caricatural des situations décrites dans la bande dessinée *Les Aventures de Liliane Bettencourt*, souhaite cependant porter à la connaissance des lecteurs les informations suivantes évoquées dans les vignettes le mettant en scène :

**Pages 13 et 14 :** ni M<sup>me</sup> Marie-Laure de Noailles ni M<sup>me</sup> Sao Schlumberger n'ont été les « *mécènes* » de M. François-Marie Banier.

**Page 15 :** M. François-Marie Banier n'a pas reçu de tableau de M<sup>me</sup> Madeleine Castaing et ne lui en a « *piqué* » aucun.

**Page 15 :** Les informations relatives à ses prétendues relations intimes avec le peintre Dali et le poète Aragon sont fausses et ont été jugées attentatoires à sa vie privée par jugement du tribunal de grande instance de Paris du 4 décembre 2009, confirmé par arrêt de la cour d'appel de Paris du 23 février 2011 qui a considéré que « *l'assertion, qui n'a rien d'anodin, selon laquelle [M. Banier] aurait été l'amant d'Aragon et de Dali, et sans qu'il soit nécessaire de s'interroger sur la véracité de cette information, constitue une atteinte caractérisée à l'intimité de sa vie privée, l'information publiée, aux allures de ragot, étant dépourvue de lien avec le sujet d'un article portant sur une accusation d'abus de faiblesse [...]* ».

**Page 19 :** M. François-Marie Banier ne dispose d'aucun compte au Liechtenstein.

**Page 20 :** M. François-Marie Banier a toujours contesté les accusations mensongères selon lesquelles il se serait montré injurieux envers M. et M<sup>me</sup> André Bettencourt lors d'un déjeuner à l'Arcouest en 1993 et a adressé différents démentis aux médias qui ont colporté ces allégations.

**Pages 20 et 21 :** M. François-Marie Banier n'a jamais conseillé le moindre « *psy* » ou « *naturopathe* » à M<sup>me</sup> Liliane Bettencourt et n'a pas davantage profité de cette situation pour obtenir en 2003 ou 2004 une donation de 200 millions d'euros en assurances-vie à son profit. Ces informations, que M. François-Marie Banier estime attentatoires à sa présomption d'innocence, sont d'autant

plus inadmissibles qu'elles ont été démenties à plusieurs reprises, poursuivies et condamnées en justice (tribunal de grande instance de Paris, 4 décembre 2009, confirmé par la cour d'appel de Paris le 23 février 2011 ; tribunal de grande instance de Paris, 24 novembre 2010 ; divers droits de réponse).

**Page 24 :** M. François-Marie Banier estime gravement diffamatoires les accusations de son ancien cuisinier qui sont démenties par des dépositions et des pièces radicalement contraires et font l'objet d'une plainte pénale et d'une procédure pour diffamation, actuellement en cours.

**Page 25 :** M. François-Marie Banier n'a pas conseillé de médecin à M<sup>me</sup> Liliane Bettencourt lors de son hospitalisation le 2 septembre 2006 à l'Hôpital américain et le diagnostic qui a suivi cette hospitalisation n'a pas été réalisé par le P<sup>r</sup> Gilles Brückner.

**Page 26 :** M. François-Marie Banier n'a jamais tenu de propos injurieux envers M. André Bettencourt et a systématiquement démenti pareilles allégations.

**Page 26 :** M. François-Marie Banier et M<sup>me</sup> Liliane Bettencourt ont systématiquement démenti tout projet d'adoption et l'enquête pénale a démontré que M<sup>me</sup> Liliane Bettencourt ne s'était pas rendue chez son notaire en 2007 afin de concrétiser cette adoption imaginaire (interview de M<sup>me</sup> Liliane Bettencourt au *Journal du dimanche* du 20 décembre 2008 ; droit de réponse de M. François-Marie Banier).

**Pages 28 et 29 :** M. François-Marie Banier n'a pas introduit chez Liliane Bettencourt le D<sup>r</sup> Jean-Pierre Lablanchy et le D<sup>r</sup> Yen pas plus qu'aucun autre de ses médecins traitants ainsi que l'a confirmé l'enquête diligentée par le tribunal de grande instance de Nanterre.

L'ensemble des droits de réponse parus et décisions judiciaires prononcées depuis le début de l'affaire dite « *Bettencourt* » est disponible sur le site Internet de M. François-Marie Banier à l'adresse suivante : [www.fmbanier.com](http://www.fmbanier.com).

